

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 JUIN 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X0100019459-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

2

FINANCES : II - Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget Principal.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Compte Administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice qui précède.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées et les soumet, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

Le compte administratif des Budgets Annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

Apparue en février 2020, la crise sanitaire Covid a eu des conséquences fortes sur les finances des collectivités en particulier le bloc communal, en première ligne par rapport aux préoccupations et besoins des populations fragilisées. Cette crise s'est cumulée en 2022 avec la guerre en Ukraine qui a eu impact durable sur les prix et a engendré une crise énergétique et inflationniste dont les effets perdurent depuis sur les budgets des collectivités.

Avignon a dû faire face à ces crises accentuées par de fortes charges de centralité (22M€ de dépenses nouvelles cumulées entre 2020 et 2023), une attractivité internationale forte, la nécessité de déployer la solidarité envers sa population tout en faisant le choix d'intensifier et d'améliorer les services de proximité tournés vers les habitants (bibliothèques, piscines, écoles et centres de loisirs, maisons communes...).

Le choix a été fait de maintenir un haut niveau d'investissements (30 à 35M€ par an) pour poursuivre la transformation urbaine de la ville et intensifier son adaptation au changement climatique garant l'un comme l'autre de la qualité de vie actuelle et future des Avignonnais.

Lors du vote du projet de Loi de finances 2024, les indicateurs financiers prévisionnels 2023 du bloc communal prévoyait une hausse des dépenses de fonctionnement de +5,5 % contre une hausse limitée des recettes de +4,3%. Cette situation conduit de fait à « un effet ciseau » entraînant une dégradation généralisée des épargnes brutes et nettes au niveau national.

Dans ce contexte défavorable et malgré une augmentation des bases des recettes fiscales au regard de l'inflation, de nombreuses villes ont opté pour une augmentation de leur taux de fiscalité locale. Tel n'a pas été le choix d'Avignon puisque le budget 2023 a été bâti sans augmentation des taux de la fiscalité locale pesant sur les ménages.

Le compte administratif 2023, se distingue des précédents par ses résultats positifs, mais aussi par le rétablissement rapide de la situation financière de la Ville.

Le résultat et les ratios qui en découlent, sont en forte amélioration avec une épargne brute de 31,555 M€, une épargne nette de 12, 648 M€. Ce sont les montants les plus importants enregistrés depuis 10 ans.

Le compte administratif 2023 traduit donc à la fois la continuité de l'action municipale en termes d'actions de proximité et de solidarité, d'un haut niveau d'investissement, mais aussi une action volontariste visant à la faire reconnaître par l'Etat le profil particulier de notre ville afin qu'elle demeure une ville à taille humaine qui doit faire face à d'importantes charges de centralité, symbolisées notamment par la réouverture de la piscine Jean-Clément, l'achèvement de la requalification de la rue Carreterie en centre-ville, l'aménagement du square Indochine et des parvis des écoles maternelles l'Arrousaire et Trillade.

En mobilisant efficacement les aides mise en place par l'Etat pour aider les collectivités à faire face aux crises, le résultat de cette action volontariste est un redressement réel et rapide de la situation financière de la ville qui va permettre de continuer d'agir pour les avignonnaises et avignonnais, et de respecter les engagements pris devant eux en 2020.

Calcul du résultat de l'exercice 2023			
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Prévisions	187 131 375,39 €	187 131 375,39 €
	Réalisations	163 456 640,15 €	185 668 501,41 €
	Excédents de clôture		22 211 861,26 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	84 352 762,37 €	84 352 762,37 €
	Réalisations	60 927 220,09 €	56 396 881,00 €
	Excédents de clôture	-	4 530 339,09 €

Solde de Fonctionnement Exercice Précédent	5 582 963,39 €
Solde d'investissement Exercice Précédent	- 518 412,73 €

Affectation (hors 1068)		
002 (fonctionnement)		27 794 824,65 €
001 (Investissement)	-	5 048 751,82 €

Pour 2023, le compte administratif du budget principal s'élève, toutes sections confondues :

- en recettes : 242 065 382,41 €
- en dépenses : - 224 383 860,24 €

A. Section de fonctionnement

1. **Les recettes réelles de fonctionnement** atteignent 185 668 501,41 €, soit, hors reprise des résultats, un taux de consommation de 102,42 % qui s'explique par une estimation prudente des recettes au regard de la conjoncture, des subventions exceptionnelles accordées et la recherche d'optimisation de ressources propres.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des recettes de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2022 et 2023 :

Sens	Section	Réel Ordre	Chapitre	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux Conso 2023 en (%)	Evol 2022/2023	Evol 2022/2023 en %
Recette	Fonctionnement	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 913 391,86	991 742,00	745 350,17	75,16%	-2 168 041,69	-74,42%
		Total Ordre		2 913 391,86	991 742,00	745 350,17	75,16%	-2 168 041,69	-74,42%
		Réel	013 - Atténuations de charges	714 038,61	461 605,00	345 822,50	74,92%	-368 216,11	-51,57%
			70 - Produits des services, du domaine et ventes div	6 028 827,17	6 904 093,00	6 645 717,47	96,26%	616 890,30	10,23%
			73 - Impôts et taxes	123 742 881,78	126 684 188,00	128 930 769,67	101,77%	5 187 887,89	4,19%
			74 - Dotations et participations	37 390 373,99	36 614 081,00	36 874 802,97	100,71%	-515 571,02	-1,38%
			75 - Autres produits de gestion courante	3 596 487,55	3 773 917,00	4 181 638,91	110,80%	585 151,36	16,27%
			76 - Produits financiers	4 644,93	0,00	4 309,92	0,00%	-335,01	-7,21%
			77 - Produits exceptionnels	438 854,48	6 118 786,00	7 940 089,80	129,77%	7 501 235,32	1709,28%
		Total Réel		171 916 108,51	180 556 670,00	184 923 151,24	102,42%	13 007 042,73	7,57%
	Total Fonctionnement			174 829 500,37	187 131 375,39	185 668 501,41	99,22%	10 839 001,04	6,20%

Les évolutions sont les suivantes :

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges** : Ce poste, d'un montant de 345 822,50 €, est constitué des remboursements liés aux dépenses de personnel. Cela concerne principalement les remboursements de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités, des trop-perçus ou encore les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

- **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** : Ces recettes atteignent 6 645 717,47€ € en 2023, soit une augmentation entre 2022 et 2023 de 620 K€. Les recettes retrouvent leur niveau d'avant crise (6 363 201,58 € en 2019) et sont même en augmentation de 283 K€.

Il est constaté une augmentation de l'encaissement des Forfaits Post Stationnement (+ 106 K€) et des recettes émises par les différentes régies de la Ville, notamment pour les droits de places de stationnement (+ 326 K€). Le montant des recettes de la régie des parcmètres et horodateurs s'élève à 1,19 M€.

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes** : D'un montant de 128 930 769,67 €, ce poste représente pour 2023 près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend :

- **Les produits des contributions directes** représentent 78 538 090 € au titre des taxes foncières et d'habitation.

Ainsi, 9.5 M€ ont été versés à la Ville par l'Etat au titre de la garantie du maintien du niveau de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales constatées avant suppression de celle-ci (« effet du coefficient correcteur »).

2.2 M€ ont été acquittés, pour l'essentiel, par les propriétaires de résidences secondaires.

Le produit relatif aux locaux d'habitation vacants depuis plus de 2 ans avoisine les 900 000 €.

Il est à noter une augmentation du produit des contributions directes de 6,048 M€ par rapport à 2022, du fait, entre autres, de la combinaison du coefficient de revalorisation

forfaitaire et de la progression des changements observés sur les propriétés bâties, dans le cadre des travaux de la Commission Communale des Impôts Directs recensées par l'administration fiscale. Il est à noter qu'aucune augmentation de taux n'a été observée depuis 2014 à la différence de nombreuses collectivités de la même strate qu'Avignon.

● **Les produits de fiscalité indirecte** (50 298 310,67 €), incluant :

* Les attributions de compensation, concours en provenance du Grand Avignon s'élèvent à 37 620 073 €, stables depuis 2020.

* Le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), comptabilisé à hauteur de 1 403 739 €, connaît une baisse (- 93 K€) par rapport à 2022. Ce dispositif de péréquation horizontale, mis en œuvre en 2012, visait à redistribuer initialement 2 % du produit fiscal du bloc communal.

* La Taxe sur la consommation finale d'électricité connaît une forte augmentation en 2023 et représente 3 070 384,84 € contre 1 840 394,90 € en 2022 qui se justifie notamment par l'augmentation du coût de l'énergie.

* Les droits de mutations baissent fortement en 2023 et s'établissent à 4 269 383,49 €. Cette baisse peut notamment s'expliquer par une augmentation des taux d'intérêts qui ont eu pour conséquence une diminution significative du nombre de transactions.

* Enfin la taxe de séjour affiche une augmentation en 2023 pour s'établir à 2 547 793,49 €.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : 2ème poste le plus important, il représente 20 % des recettes réelles de fonctionnement et atteint 36 874 802,97 € en 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Dotation Forfaitaire) continue sa diminution et passe à 14 214 266 € en 2023 (14 271 432 € en 2022) correspondant à l'application d'un écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant. Cette année 2022 voit également diminuer les montants de la Dotation de la Politique de la Ville (567 393,14 € soit - 586 K€ par rapport à 2022) et la Dotation générale de décentralisation pour 1 366 164 €, reste stable par rapport à 2022).

Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine évolue favorablement pour un montant de 12 929 245 €, (soit + 538 K€ par rapport à 2022).

La Dotation de Compensation d'exonération de la taxe habitation se réduit pour atteindre 2 110 492 €, soit - 341 k€ par rapport à 2022.

De plus, il faut souligner les différentes participations pour un montant total de 5 687 242,83 €, dont 828 K€ au titre du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) ou encore 715 K€ par la Préfecture de Vaucluse (pour la Cité Educative, un été à Avignon, la mise en œuvre du plan logement, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ou la dotation de Péréquation).

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : Avec 4 181 638,91 € en 2023, ce chapitre augmente de 585 K€ par rapport à 2022.

Ce chapitre est majoritairement composé des redevances versées dans le cadre des délégations de service public, notamment celle qui concerne le tourisme et les parcs de stationnement. Ces redevances sont en augmentation (+ 464 K€) et atteignent 3 484 140,44 €.

Les revenus des immeubles, y compris des produits divers de gestion courante (loyers ou participations forfaitaires des associations), représentent un total de 686 912,35 € (+ 121 K€ par rapport à 2022).

- Chapitre 77 - Produits exceptionnels : Ce chapitre, qui constate principalement les produits de diverses cessions d'immobilisations réalisés atteint 7 940 089,80 €, soit une forte augmentation de 7,5 M€ par rapport à 2022. En effet, l'exercice 2023 est une année exceptionnelle grâce notamment à l'encaissement du filet de sécurité qui représente 2 633 129,70€ ou encore à la subvention exceptionnelle accordée par l'Etat en fin d'exercice (1,076M€), reconnaissant notre besoin de soutien pour répondre aux particularités de notre Ville, notamment en matière de sécurisation et de soutien aux populations les plus fragiles.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 152 043 001,83 €. Le taux de consommation pour l'année 2023 s'élève à 92,86 % des crédits ouverts durant l'exercice. L'exercice 2023 se caractérise par un ensemble d'actions liées à la réduction des dépenses réelles de fonctionnement. La Ville a mis en place un plan d'économies et un plan sobriété permettant d'optimiser ses dépenses de fonctionnement et de réduire son impact écologique.

Cette dynamique a permis de renforcer la santé financière de la ville et donc d'assurer la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au profit des Avignonnaises et Avignonnais.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des charges de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2022 et 2023 :

Sens	Section	Réel/ Ordre	Chapitre	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux Conso 2023 en (%)	Evol 2022/2023	Evol 2022/2023 en %	
Dépense	Fonctionnement	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	11 213 381,32	0,00	0,00%	0,00	0,00%	
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 190 087,10	12 188 296,00	11 413 638,32	93,64%	1 223 551,22	12,01%	
			Total Ordre / Réel	10 190 087,10	23 401 677,32	11 413 638,32	48,77%	1 223 551,22	12,01%	
			Réel/Ordre	011 - Charges à caractère général	29 051 853,19	32 366 772,00	25 848 304,19	79,86%	-3 203 549,00	-11,03%
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	86 873 757,74	89 250 000,00	86 788 329,77	97,24%	-85 427,97	-0,10%	
			014 - Atténuations de produits	279 508,30	310 000,00	300 572,80	96,96%	21 064,50	7,54%	
			65 - Autres charges de gestion courante	32 696 293,91	34 926 947,07	33 712 115,18	96,52%	1 015 821,27	3,11%	
			66 - Charges financières	4 835 552,82	6 456 262,00	5 321 432,25	82,42%	485 879,43	10,05%	
			67 - Charges exceptionnelles	733 572,31	419 717,00	72 247,64	17,21%	-661 324,67	-90,15%	
			Total Réel/Ordre / Réel	154 470 538,27	163 729 698,07	152 043 001,83	92,86%	-2 427 536,44	-1,57%	
			Total Fonctionnement	164 660 625,37	187 131 375,39	163 456 640,15	87,35%	-1 203 985,22	-0,73%	

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : Ce chapitre représente 25 848 304,19 € en 2023.

Dans le détail, les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

Les principaux postes du chapitre 011 ayant connu une augmentation sont liés aux fluides. Ainsi, le poste regroupant les dépenses d'énergie, de l'eau et assainissement ou de carburant reste un des plus élevés avec 8 778 788,21 €, ce qui représente une augmentation de 824 223,13 € par rapport à 2022.

Dans un contexte national de croissance des dépenses de fonctionnement (+9%/CA2022) sur le chapitre 011 au niveau national, la ville d'Avignon a su, par une politique volontariste de rationalisation de ses choix budgétaires, trouver une inflexion à cette tendance. Ainsi, elle a obtenu une diminution de -1,6 % au regard de l'exécuté 2022.

Dans un contexte inflationniste, la ville a su faire la preuve de rigueur en limitant ses dépenses réelles de fonctionnement.

- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : Ce poste connaît une légère baisse de 85 427,97 € par rapport à 2022 pour atteindre la somme de 86 788 329,77 €.

Il représente 57,08 % des dépenses réelles de fonctionnement et constitue ainsi le premier poste de charge pour la Ville.

Malgré les annonces gouvernementales à l'été 2023 (revalorisation du point d'indice de 3,5% ainsi qu'une augmentation indiciaire en juillet 2023 de 2,5%), la ville a su stabiliser sa masse salariale. Ainsi, une révision des organisations, et une rationalisation des postes ont permis de ne pas augmenter ce poste budgétaire important. Il est à noter que ces efforts ont été menés dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre, d'un montant de 32 712 115,18 € en 2023 est le deuxième poste le plus important après les charges de personnel, avec 22,17 % des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de 3,11% (soit +1,016 M€ en 2023 par rapport à 2022).

Les subventions d'équilibre aux Budgets Annexes des Activités Aquatiques et de la Restauration Scolaire ont connu en 2023 une forte évolution :

*Le montant des subventions d'équilibre au Budget Annexe des Activités Aquatiques atteint le montant de 4 687 381,07 € (soit + 646 k€ par rapport à 2022) lié essentiellement à l'augmentation des dépenses d'énergie.

* Pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire, le montant des subventions d'équilibre atteint la somme de 2 494 326 €, soit une augmentation de 750 565 € par rapport à 2022, notamment liée à l'augmentation des denrées alimentaires et l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine (+7.1%) dû à une amélioration continue de la qualité des

repas et à la baisse des tarifs.

Avec 8 345 004,24 €, le montant des subventions aux associations constitue la principale dépense du chapitre 65. La Ville continue poursuit son accompagnement des associations présentant un intérêt local tout en reconnaissant le rôle majeur qu'elles occupent et leur importante contribution à l'intérêt général majoritairement.

La participation au CCAS augmente de 234 550,24 € de 2022 à 2023 pour aboutir à 8 580 050,24 €, la Ville continuant son soutien aux politiques sociales à destination des plus fragiles se traduisant par une augmentation de la subvention globale pour la deuxième année consécutive.

De la même manière, la subvention à l'EPCC École Supérieure d'Art d'Avignon reste stable en 2023 (1 498 912 €).

Pour le SDIS, la subvention atteint 4 192 219 €, soit une augmentation de la participation de 91 K€ par rapport à 2022.

- Chapitre 66 - Charges financières, chapitre 67 – Charges exceptionnelles et chapitre 042 – Opérations d'ordre :

S'agissant des charges financières :

- Dans le cadre du contentieux engagé avec la Deutsche Bank depuis 2016 et conformément au protocole d'accord voté au cours du Conseil municipal de juin 2022, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque ont été versés à hauteur de 2 247 314,59 € en 2023 ;
- Les autres charges financières se sont élevées à 3 074 117,66 €.

Les charges exceptionnelles représentent 72 247,64 €, soit une diminution de 661 K€ par rapport à 2022.

Enfin, avec les dotations aux amortissements pour un montant de 9 302 959,29 €, les dépenses d'ordre affichent un total de 11 413 638,32 €.

La section de fonctionnement 2023 affiche ainsi un excédent de gestion de 22 211 861,26 €. Après la reprise du résultat antérieur de 2022 de 5 582 963,39 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2023, présente un excédent de 27 794 824,65 €.

B. Section d'investissement :

1. Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 44 983 242,68 €. Elles sont détaillées ci-après :

Réel/ Ordre	Chapitre	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux Conso 2023 en (%)	Evol 2022/2023	Evol 2022/2023 en %
Ordre	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	11 213 381,32	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 190 087,10	12 188 296,00	11 413 638,32	93,64%	1 223 551,22	12,01%
Total Ordre		10 190 087,10	23 401 677,32	11 413 638,32	48,77%	1 223 551,22	12,01%
I	041 - Opérations patrimoniales	30 493,00	1 420 000,00	0,00	0,00%	-30 493,00	-100,00%
Total I / Réel		30 493,00	1 420 000,00	0,00	0,00%	-30 493,00	-100,00%
Réel	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 074 544,57	12 483 696,29	12 838 421,49	102,84%	-1 236 123,08	-8,78%
	13 - Subventions d'investissement	10 772 107,83	9 897 357,00	6 113 511,38	61,77%	-4 658 596,45	-43,25%
	16 - Emprunts et dettes assimilées	25 003 304,61	32 646 969,76	25 009 701,51	76,61%	6 396,90	0,03%
	204 - Subventions d'équipement versées	43 501,43	0,00	0,00	0,00%	-43 501,43	-100,00%
	23 - Immobilisations en cours	1 589 646,45	100 000,00	69 670,34	69,67%	-1 519 976,11	-95,62%
	27 - Autres immobilisations financières	20 212,62	9 000,00	26 255,30	291,73%	6 042,68	29,90%
	4581 - Opérations sous mandat	0,00	0,00	320,42	391,73%	320,42	0,00%
	4582 - Opérations sous mandat	0,00	1 194 062,00	925 362,24	77,50%	925 362,24	0,00%
Total Réel/ Ordre		51 503 317,51	59 531 085,05	44 983 242,68	75,56%	-6 520 074,83	-12,66%
		61 723 897,61	84 352 762,37	56 396 881,00	66,86%	-5 327 016,61	-8,63%

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre d'un montant de 12 838 421,49 € intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 8 343 696,29 € et la taxe d'aménagement pour 472 077,72 €, en progression de 197 253,50€ (soit +71%). Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) atteint le montant de 4 022 647,48 € en 2023. En lien direct avec les investissements réalisés par la Ville, ce montant est en légère diminution par rapport à 2022 (- 237 K€).

- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement** : 6 113 511,38 €.

Ce chapitre fait apparaître les amendes de police qui représentent 1 198 544 €, en progression de 113 K€. Pour rappel, la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS) réduit le montant des recettes puisque le produit se limite dorénavant aux amendes pour stationnement gênant et très gênant. Pour mémoire, il existe un décalage de deux ans entre la date de la perception par l'Etat et son reversement aux collectivités.

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Ville. Ce détail vous est présenté ci-après :

Tiers	Désignation ligne	Total	
AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE	SUBV 2022 TRAVX 3 COURS ECOLES	134 328,00	
	SUBV REQUAL ESPACES PUBLICS QU.BARBIERE	192 962,00	
AGENCE REGIONALE DE SANTE PACA	SUBV 2023 ZERO DEGRE AMENAGT ILOT FRAICH	30 000,00	
AGENT COMPTABLE UGAP	Bonus écologique- Grenelle environnement	12 000,00	
	Bonus écologique- Grenelle environnement	5 000,00	
ANAH AGENCE NATIONALE HABITAT	SUBV INGENIERIE ANAH ANNEE 2-2021	75 518,00	
	SUBV ANIMATION ANAH ANNEE 2-2021	42 175,00	
ANRU AGENCE NATIONALE RENOVATION	SUBV NPNRU REHAB BIBLIOTHEQUE BARRAULT	291 529,23	
	SUBV NPNRU REHAB PLAINE SPORTS	70 200,00	
	SUBV NPNRU ETUDE RESEAU CHALEUR	8 000,00	
	SUBV SOLDE POUR LE PROJET AMENAGEMENT	506 393,48	
	SUBV NPNRU EQUIPE PROJET VILLE INGENIERI	91 000,00	
CAISSE DES DEPOTS	PART 2023 INGENIERIE OPAH RU	30 000,00	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	SUBV LIAISON MODE DOUX OULLE CONFLUENCE	769 213,94	
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	SUBV 2023 AMENAGT EMBARCADERES	10 000,00	
	SUBV APPEL A PROJET PLUS EN AVANT 2022	30 000,00	
GRAND AVIGNON	FDS CONCOURS VOIRIE VERTE C/ALLEE	176 692,00	
	SUB PEM GARE CENTRE /PARVIS LIAISONS URB	313 504,00	
	SUB PEM GARE CENTRE /CONSIGNES A VELOS	20 000,00	
	FDS CE CONCOURS 2019 ITIN.CYCL.MONCLAR	42 506,80	
	FDS DE CONCOURS 2020 ITIN.CYCL.AMANDIER	61 042,00	
	FDS DE CONCOURS 2021 ITIN.CYCL.SOURCES	42 000,00	
	FDS DE CONCOURS 2022 ITIN.CYCL.TRILLADE	41 606,25	
	SUBV FIPD 2022 VIDEOPROTECTION	38 445,25	
	SUBV 2021 SOCLE NUMERIQUE ECOLES ELEM	65 890,57	
	SUBV 2022 INCLUSION NUMERIQUE MAT INFORM	10 640,00	
	SUBV FIPD 2023 VIDEOPROTECTION	54 769,50	
	Subv FNADT 2022 MAISON DE LA NATURE	30 000,00	
	SUBVENTION 2023 MEDIATHEQUE INFORMATIQUE	198 310,00	
	SUBV 2023 MEDIATHEQUE ACQ DOC TS SUPPORT	20 250,00	
PREFECTURE DE VAUCLUSE	SUBV ACQ LOGICIEL MICROMUSEE M.CALVET	8 000,00	
	SUBV 2023 ACQ PR ARCHIVES MUNICIPALES	4 000,00	
	SUBV RENOV DECORS PEINTS PALAIS PAPES	7 680,80	
	SUBV 2023 REST BAINS POMMER	38 254,70	
	SUBV INV OBJETS MOB COLLEGIALE ST DIDIER	7 562,50	
	SUBV 2023 TRAVX REMPARTS PHASE 1	70 363,35	
	SUBV PALAIS DU ROURE REST TOITURES	58 196,58	
	SUBV 2022 INCLUSION NUMERIQUE MOBILIER	8 800,00	
	SUBV DSIL 2016 ACCESSIBILITE HANDICAPES	177 870,00	
	SUBV DSIL PASSAGE MARECHAL BRUNE	144 815,43	
	SUBV FONDS FRICHES ACPTÉ 2023	174 560,00	
	PRODUITS AMENDES DE POLICE ANNEE 2023	1 198 544,00	
	REGION PROVENCE ALPES	SUBV 2022 ACQ 21 GILETS PARE BALLES	4 538,00
		SUBV 2022 CAMERAS PIETONS	8 965,00
SUBV OPAH-RU 2020-2025		35 747,00	
SUBV PEM GARE AMENAGT CONSIGNES A VELOS		100 000,00	
SUBV PEM GARE CENTRE PARKING DES GARES		651 638,00	
Total général		6 113 511,38	

Les subventions d'investissement sont liées à l'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et suivent son rythme de réalisation.

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

La Ville a emprunté à hauteur de 25 M€ en 2023.

Les dépôts et cautionnement reçus pour 9 701,51 € reflètent notamment les dépôts de garantie dans le cadre de la gestion du patrimoine.

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Ces recettes s'élèvent à 69 670,34 € correspondant au remboursement des avances forfaitaires relatives aux marchés passés par la collectivité.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 26 255,30 € consécutifs majoritairement aux remboursements des prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 11 413 638,32 €, dont 9 302 959,29€ pour les dotations aux amortissements et 500 K€ relatif à la provision pour dépréciation d'Avignon Tourisme. Les recettes totales d'investissement représentent 56 396 881 €.

2. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice représentent 60 181 869,92 €. Afin d'assurer un pilotage efficace et transparent de ses investissements, l'équipe municipale s'est dotée depuis 2016 d'un Plan Pluriannuel d'investissement (dont la gestion en AP/CP constitue la retranscription budgétaire).

L'objectif de cette forte politique d'investissement est avant tout d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de la Ville en ayant une véritable ambition d'aménagement, de qualité urbaine et d'avenir pour Avignon. La lutte contre le réchauffement climatique, le développement des modes de mobilité douces et le développement du végétal dans la Ville sont des axes majeurs de cette politique d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

Sens	Section	Réel/ Ordre	Chapitre	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Taux Conso 2023 en (%)	Evol 2022/2023	Evol 2022/2023 en %
Dépenses	Investissement	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 913 391,86	991 742,00	745 350,17	28,92%	-2 168 041,69	-74,42%
			Total Ordre	2 913 391,86	991 742,00	745 350,17	28,92%	-2 168 041,69	-74,42%
	Investissement		041 - Opérations patrimoniales	30 493,00	1 420 000,00	0,00	0,00%	-30 493,00	-100,00%
			Total I / Réel	30 493,00	1 420 000,00	0,00	0,00%	-30 493,00	-100,00%
	Réel		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	518 412,73	0,00	0,00%	0,00	0,00%
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	162 534,49	1 206 008,00	1 196 008,00	99,17%	1 033 473,51	635,85%
			16 - Emprunts et dettes assimilées	19 524 571,38	20 053 796,00	19 801 123,28	98,74%	276 551,90	1,42%
			20 - Immobilisations incorporelles	985 562,13	3 335 313,00	829 596,13	24,87%	-155 966,00	-15,83%
			204 - Subventions d'équipement versées	2 031 345,58	3 648 808,00	1 461 206,24	40,05%	-570 139,34	-28,07%
			21 - Immobilisations corporelles	12 033 663,16	16 984 180,02	10 956 162,72	64,51%	-1 077 500,44	-8,95%
			23 - Immobilisations en cours	19 528 499,78	25 804 450,62	16 636 369,90	64,47%	-2 892 129,88	-14,81%
			26 - Participations et créances rattachées à des participations	120 000,00	7 892 000,00	7 892 000,00	100,00%	7 772 000,00	6476,67%
			27 - Autres immobilisations financières	20 212,62	1 325 750,00	802 441,90	60,53%	782 229,28	3870,00%
			4581 - Opérations sous mandat	20 640,00	1 172 302,00	606 961,75	51,78%	586 321,75	2840,71%
		Total Réel	54 427 029,14	81 941 020,37	60 181 869,92	73,45%	5 754 840,78	10,57%	
	Total I	57 370 914,00	84 352 762,37	60 927 220,09	71,59%	3 556 306,09	6,20%		

- Dépenses d'équipement : D'un montant de 29 883 334,99 €, elles sont composées des immobilisations incorporelles, corporelles, en-cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 204, 21 et 23) et représentent près de 49,66 % des dépenses réelles d'investissement.

Les crédits positionnés en AP-CP sont réalisés à hauteur de 29 883 334,99 €. Il peut être cité :

PRIORITE 1 : « AVIGNON, TERRE D'AMBITIONS 2030 »

Les projets de cette première priorité ont été réalisés à hauteur de 4 986 637,85 €, dont 1,8 M€ au titre du programme Cœur de Ville (Rues Carnot-Carreterie et Rue des Ecoles) et 1,4 M€ pour le pôle d'échange multimodal de la Gare centre.

PRIORITE 2 : « AVIGNON, TERRE DE TRANSITIONS 2030 »

Le montant des travaux effectués dans le cadre d'Avignon, Terre de transitions 2030 s'élèvent en 2023 à 5 418 936,80 €, dont 1,2 M€ pour la liaison mode doux entre les allées de l'Oulle et le Parc de la Confluence et 423 K€ pour le plan Fraich'cours des écoles, 492 K€ concernent le programme de conservation du patrimoine, les voiries de quartier et 510 K€ pour la création de la maison de la nature sur l'île de la Barthelasse.

PRIORITE 3 : « AVIGNON, TERRE DE SOLIDARITES »

Pour un montant global de 6 029 428,95 €, la priorité Avignon, Terre de solidarités a mené les projets suivants : 371 K€ ont été consacrés au plan OPAH et plus de 4,3 M€ ont été dédiés aux projets de travaux dans nos écoles (3,4 M€ pour le groupe scolaire Joly Jean, 325 K€ pour celui de Sainte Catherine, 574 K€ ont été dédiés dans le cadre du NPNRU, au Groupe scolaire Grands Cyprès).

PRIORITE 4 : « AVIGNON, TERRE DE CULTURES 2025 »

Le programme Avignon, Terre de Cultures 2025 a suivi en 2023 son programme de réhabilitation de la médiathèque Jean-Louis Barrault (2,9 M€) dans le cadre du NPNRU. La restauration du Bains Pommer (1,3M €) et la rénovation du jardin de Rocher des Doms (371 K€) pour un montant total de 5 551 798,55 €.

PRIORITE 5 : « AVIGNON, TERRE DE JEUX 2024 »

La priorité Avignon, Terre de Jeux 2024 représente un montant total de 1 591 137,19 € pour l'ensemble de ces actions, dont les travaux de rénovation, de réhabilitation et de désamiantage (395 K€), 154 K€ pour le plan quartier Montfavet ainsi que 272 K€ pour des travaux de réfection des structures sportives.

PRIORITE 6 : « AVIGNON, TERRE DE PROXIMITES »

Dans le cadre de la priorité Avignon, Terre de Proximités, 6 305 395,65 € ont été investis, dont 825 K€ dans les infrastructures serveurs, réseaux, communication, dématérialisation et applicatifs métiers, 498 K€ dans l'entretien des bâtiments communaux, 491 K€ ont été investis dans le cadre de la sécurité par vidéoprotection. 386 K€ ont été versés dans le cadre des projets choisis par les Avignonnais dans le cadre du budget participatif.

Les engagements donnés pour les subventions versées au titre des remboursements d'annuités d'emprunt concernant les organismes de logements sociaux représentent 383 K€.

La subvention d'investissement au festival d'Avignon pour 75 000 € reste identique à celle versée en 2022.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 19 801 123,28 € se répartissant en 18 918 152,35 € de remboursement en capital de la dette et 882 970,93 € relatif au contrat PPP.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 802 441,90 € dont 26 255,30 € pour les prêts alloués au personnel de la Ville et 771 K€ relatif aux participations d'équipement des concessions.

Avec les dépenses d'ordre d'un montant de 745 350,17 €, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à 60 927 220,09 €.

Pour cette section, le solde de gestion 2023 affiche ainsi un déficit de 4 530 339,09 €.

Après reprise du résultat antérieur de 2022, le résultat d'investissement cumulé, fin 2023, présente un déficit de 5 048 751,82 €.

C. Les résultats cumulés 2023

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 22 746 072,83 € est

constaté toutes sections confondues :

-	Résultat d'investissement	- 5 048 751,82 €
-	Résultat de fonctionnement	+ 27 794 824,65 €

D. L'encours de dette et les épargnes 2023

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2023 à 198,43 M€, il était de 192,34 M€ au 31 décembre 2022.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 93.7 % ;
- Produits classés 1B, 2A : 2.9 % ;
- Produits classés 6F : 3.4 % .

La part d'endettement à taux fixe est, au 31 décembre 2023, de 86 %.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 31,55 M€ en 2023** (17,4 M€ en 2022) pour un taux d'épargne brute de 20,75 %.

Le ratio de solvabilité est au 31/12/2023 de 6,3 années (hors revolving). Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en 6,3 ans si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 12 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** les comptes administratifs 2023 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRECISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2023 seront repris dans le cadre d'une décision modificative 2024.

ADOPTE



Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE,
Mme Florence ROCHELEMAGNE

N'a pas participé au vote : Mme Cécile HELLE.

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024

ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024